

## SOLIDARITÉS

### PROFESSIONS SOCIALES

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES  
ET DE LA SANTÉ

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,  
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE  
ET DU DIALOGUE SOCIAL

*Direction de la recherche, des études,  
de l'évaluation et des statistiques*

Sous-direction de l'observation de la solidarité

Bureau des collectivités locales

#### **Note de service n° DREES/BCL/2016/312 du 7 octobre 2016 relative à l'enquête sur les établissements de formation préparant aux diplômes du travail social**

NOR : AFSE1630039N

Examinée par le COMEX le 20 octobre 2016.

*Date d'application* : immédiate.

*Résumé* : cette note de service précise le déroulement de l'enquête annuelle auprès des centres de formation aux professions de l'action sociale, année civile 2016.

*Mots clés* : enquête – établissements de formation – formations de l'action sociale – inscrits – diplômés.

*Annexe* :

Annexe 1. – Annexe technique à la note de service.

*Le directeur de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques à Mesdames et Messieurs les préfets de région ; Mesdames et Messieurs les directeurs régionaux et départementaux de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ; Mesdames et Messieurs les directeurs régionaux de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ; Mesdames et Messieurs les directeurs de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale en outre-mer ; Mesdames et Messieurs les responsables de l'observation et des statistiques ; Mesdames et Messieurs les statisticiens régionaux de la DREES.*

#### **Objectif**

Cette enquête, dont l'objectif est de connaître l'évolution des formations aux professions de l'action sociale, est effectuée annuellement à la demande de la direction générale de la cohésion sociale et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Elle est confiée, aux statisticiens régionaux pour la gestion et les traitements régionaux (dont une partie pourra être confiée à IPSOS pour les DRJSCS en ayant fait la demande, *cf. infra*), et à la DREES pour l'exploitation nationale.

L'enquête a pour but :

- d'établir la liste et de dénombrer les centres en fonctionnement en 2016 ;
- de mettre à jour le fichier FINESS ;
- de comptabiliser les étudiants ou élèves en formation et d'étudier certaines caractéristiques de cette population : sexe, âge, niveau de formation générale, modes de prise en charge financière, redoublements, etc. ;
- d'établir la statistique des diplômes délivrés en 2016.

#### **Champ**

Il recouvre les formations suivantes : conseillers en économie sociale familiale, assistants de service social, éducateurs spécialisés, techniciens de l'intervention sociale et familiale, éducateurs

de jeunes enfants, éducateurs techniques spécialisés, moniteurs-éducateurs, aides médico-psychologiques, médiateurs familiaux, fonction d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale, fonction de directeur d'établissement et de service d'intervention sociale, auxiliaires de vie sociale, assistants familiaux, ingénierie sociale et accompagnant éducatif et social.

### **Procédure d'enquête**

La collecte d'informations individuelles sur les étudiants et agrégés au niveau des établissements, instaurée depuis 2005, est reconduite cette année. Elle s'effectue depuis 2008 grâce à un site de collecte *via* Internet.

Le service statistique de la DRJSCS diffuse auprès des centres de formation les fiches individuelles destinées à recueillir les informations fournies par les étudiants. Il veille, en collaboration avec les services de tutelle de la DRJSCS et, le cas échéant, avec l'aide d'IPSOS, à ce que la totalité des centres en fonctionnement soit enquêtée.

En effet, les régions qui l'ont demandé bénéficient pour la collecte 2016 d'un allègement des tâches qu'elles ont à effectuer (*cf.* note de service n° DREES/BPS/BCL/2016/199 du 9 juin 2016 relative à la proposition d'allègement des tâches des gestionnaires des enquêtes écoles 2016 dans les DRJSCS). Pour ces dernières, c'est IPSOS qui se chargera du suivi de la collecte et du contrôle des données.

Les consignes de remplissage des données et d'utilisation du site de collecte sont diffusées par la DREES, *via* la société IPSOS.

Les modalités de l'enquête sont détaillées dans l'annexe technique à cette note de service.

Au cas où des difficultés se présenteraient, vous voudrez bien en avvertir Thomas Vroylandt au 01-40-56-81-50.

### **Calendrier**

Le retour des résultats à la DREES est demandé pour le 24 février 2017 au plus tard.

*Le directeur de la recherche, des études,  
de l'évaluation et des statistiques,*  
F. VON LENNEP

## ANNEXE TECHNIQUE

NOTE DE SERVICE N° DREES/BCL/2016/312 DU 7 OCTOBRE 2016 RELATIVE À L'ENQUÊTE  
SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE FORMATION PRÉPARANT AUX DIPLOMES DU TRAVAIL SOCIAL

Depuis 2008, le recueil des données individuelles auprès des étudiants des établissements de formations aux professions sociales s'effectue grâce à un site de collecte sur Internet.

Il s'agit d'un site de collecte unique, qui doit être utilisé par les DRJSCS et par IPSOS comme par les établissements. Il permet aux établissements de saisir leurs données et aux DRJSCS de réaliser le suivi de l'enquête et la vérification des informations retournées par les établissements si celles-ci assurent les tâches de suivi et de contrôle.

Les établissements pourront également l'utiliser afin d'établir des statistiques sur leurs étudiants.

Certaines de ses fonctionnalités sont paramétrées en fonction de l'utilisateur (par exemple, des fonctionnalités DRJSCS ne sont pas utilisables par les établissements).

Il est fortement recommandé de se servir du manuel d'utilisation fourni et rédigé à votre intention, afin de vous faciliter l'utilisation du site de collecte. Les établissements doivent également l'utiliser. Vous aurez aussi à votre disposition une plaquette pédagogique résumant l'ensemble des tâches à effectuer. Cette plaquette constitue un résumé du manuel d'utilisation mais ne dispense absolument pas de lire celui-ci.

### **Diffusion de l'enquête auprès des établissements de formation**

Les établissements interrogés recevront au mois de novembre les mots de passe et identifiants leur permettant de se connecter au site de collecte. Chaque établissement reçoit deux identifiants et deux mots de passe permettant de se connecter au site.

### **Délai à accorder aux établissements**

Les résultats régionaux doivent être remontés à la DREES pour la date 24 février 2017; à charge pour les gestionnaires en DRJSCS d'établir un calendrier de remontées avec les établissements pour respecter cette échéance si celle-ci s'occupe du suivi de collecte. Les DRJSCS qui ont délégué certaines tâches à IPSOS doivent cependant s'assurer des dernières relances.

### **Traitement de l'enquête par la DRJSCS**

Il est nécessaire que cette enquête soit l'occasion d'une collaboration et d'échanges d'informations entre le service statistique qui réalise l'enquête et les services administratifs de la DRJSCS concernés, en amont (validation du champ de l'enquête, validation des résultats des examens et en particulier des diplômes obtenus partiellement par VAE) comme en aval (communication des résultats).

### **Lorsque la DRJSCS ne délègue aucune tâche à IPSOS**

Les gestionnaires relancent les établissements non répondants au cas par cas, et effectuent les dernières relances en fin de collecte. Ils doivent s'assurer que les questionnaires sont tous correctement remplis. En particulier, lorsqu'un centre de formation vient de fermer et avait encore des inscrits l'an passé, il doit encore être recensé au titre des diplômes délivrés en 2016.

Les gestionnaires contrôlent et valident les données des établissements sur le site de collecte et les sollicitent en cas de problèmes sur les résultats renseignés.

Une fois les bases constituées, la DRJSCS doit vérifier la cohérence des données afin de valider la base au niveau régional.

### **Lorsqu'elle a souhaité déléguer certaines tâches à IPSOS**

Les contrôles des données des établissements de formation ainsi que les relances sont déléguées à IPSOS.

Il reste à la charge de la DRJSCS les dernières relances et la validation finale des données.

### **Consignes à apporter aux établissements**

Il est recommandé d'attirer l'attention des établissements enquêtés sur les points suivants :

- les établissements bénéficient d'une hot-line, gérée par la société IPSOS qu'ils ne doivent pas hésiter à contacter pour tout souci dans l'utilisation du site de collecte : elle est accessible les jours ouvrés, de 9 heures à 18 heures, au 01-71-25-25-20 ou par mail à l'adresse suivante: [hotline-ecoles-de-formation@ipsos-enquetes-drees.fr](mailto:hotline-ecoles-de-formation@ipsos-enquetes-drees.fr);
- les données des fiches individuelles seront conservées d'une année sur l'autre, il sera donc possible de comparer chaque donnée avec celle fournie l'année précédente (donnée historique);
- de fait, il faudra actualiser les données déjà enregistrées l'année précédente, avant de saisir les nouvelles données. Une fonctionnalité sur le site de collecte permet de modifier simultanément l'année d'étude d'un groupe d'étudiants (précisions apportées dans le manuel d'utilisation).

### **Période enquêtée**

Cette enquête 2016 recense tous les étudiants ayant commencé leur année ou session entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2016 ainsi que tous les diplômes obtenus durant cette période.

### **Traitement des données**

La DREES se charge, après corrections et en accord avec la DRJSCS si nécessaire, d'établir les statistiques nationales et de faire parvenir les résultats de l'enquête à la direction générale de la cohésion sociale et au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

### **Corrections et mises à jour du fichier FINESS**

Cette enquête doit être l'occasion de faire les corrections et mises à jour du fichier FINESS en ce qui concerne les centres de formation.

On veillera aussi aux points suivants :

- les raisons sociales et adresses d'un centre de formation doivent être libellées de la même manière pour toutes les disciplines qui y sont enseignées, en respectant autant que possible les informations de FINESS;
- le statut juridique doit concorder avec celui de FINESS.

### **Documents d'aide à la collecte des données**

Circulaire et annexe technique de la circulaire.

Manuel d'utilisation enquête écoles.

Manuel d'utilisation enquête écoles (complément DRJSCS).

Plaquette pédagogique.

Consignes de remplissage.

De plus des FAQ (foires aux questions) technique et conceptuelle ont été prévues sur le site, elles seront complétées au fur et à mesure de l'avancement de l'enquête par les questions ou remarques de chacun.

Il serait souhaitable qu'un bilan concernant l'utilisation du site de collecte soit remonté à la DREES. Merci de l'adresser à Thomas Vroylandt ([thomas.vroylandt@sante.gouv.fr](mailto:thomas.vroylandt@sante.gouv.fr)).